

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

COMITE INTERMINISTERIEL de la STATISTIQUE

Commission Technique Consultative de la Statistique

Les SCENARIOS

**Présenté au Comité Interministériel
de la Statistique par la Commission
Technique Consultative de la
Statistique le 17 juillet 2000**

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION.....	3
II - SCENARIOS	5
2.1-OBJECTIF ET DEFINITION	5
2.2-THEME DES SCENARIOS.....	5
2.2.1-Organisation générale du système statistique national	5
2.2.2-Organisation de la collecte des données	6
2.3-LES INVARIANTS.....	8
2.3.1-Solution organisationnelle.....	8
2.3.2-Solution technique	11
2.4-AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES SCENARIOS.....	14
2.4.1 Scénario I :.....	15
2.4.2 Scénario II.....	16
2.4.3 Scénario III	17
III - EVALUATION DES SCENARIOS.....	19
3.1-Notation.....	20
IV - CONCLUSIONS	21
V - ANNEXES.....	23
5.1- Procès-verbaux des réunions de la Commission Technique Consultative de la Statistique.....	23
5.1.1- Réunion de validation du rapport d'étape II : Bilan de l'Existant.....	23
5.1.2- Réunion de validation du rapport d'étape III : Les Scénarios.....	31
5.2- Procès-verbaux des Commissions Spécialisées.....	34
5.2.1 Commission Population	34
5.2.2 Commission Conditions de vie des ménages	35
5.2.3 Commission Agriculture Elevage, Environnement	38
5.2.4 Commission Entreprises non-Agricoles.....	40
5.2.5 Commission Données Macro-économiques et Comptes Nationaux.....	43
5.2.6 Commission Informatique et techniques connexes.....	44
5.2-Le Système Général de Diffusion des Données du FMI.....	45
5.3-Les principes fondamentaux de la statistiques officielle.....	51

I - INTRODUCTION.

Un Schéma Directeur de la Statistique dont le but vise à améliorer le Système Statistique National, est un programme d'actions statistiques décrivant les opérations à réaliser dans une période donnée, fixée à six ans (2000-2005) pour le Schéma Directeur de la Statistique mauritanien.

Le lancement du processus d'élaboration de ce Schéma Directeur de la Statistique a été fait le 18 novembre 1998, date coïncidant avec celle de la célébration de la Journée Africaine de la Statistique.

A cette occasion, un processus participatif d'élaboration a été défini dont la réalisation des activités repose sur sept commissions spécialisées constituées à cet effet et regroupant des producteurs (cadres de l'Office National de la Statistique et des Services Statistiques des Départements ministériels et de la Banque Centrale de Mauritanie), des utilisateurs de statistiques et des représentants des partenaires au développement de la Mauritanie.

Il est étalé sur cinq étapes :

- étape I : le lancement du processus ;
- étape II : l'établissement du bilan de l'existant du Système Statistique National et les orientations générales ;
- étape III : l'étude des Scénarios ;
- étape IV : l'élaboration des plans d'action annuels ;
- étape V : la mise en place et le suivi de l'exécution du Schéma Directeur de la Statistique.

Toutes les étapes doivent être validées par le Comité Interministériel de la Statistique.

Le présent rapport, qui concerne l'étape III, est relatif à l'étude des scénarios dont l'objet est de soumettre au choix du Comité Interministériel de la Statistique, un certain nombre de cheminements permettant d'atteindre la production cible par la réalisation du Schéma Directeur de la Statistique.

Dans l'étape précédente, un bilan de l'existant du Système Statistique National a été établi, des orientations générales dégagées et les besoins statistiques à l'horizon 2005 exprimés par les utilisateurs et appréhendés suite à une enquête réalisée par les rapporteurs des commissions spécialisées sous la conduite des membres du Groupe de Coordination.

La situation établie a révélé certaines carences aussi bien au niveau de l'environnement institutionnel, de l'organisation et de la coordination

qu'à celui des moyens humains et matériels mis à la disposition du Système Statistique National.

Les orientations générales ont porté en particulier sur :

- l'environnement institutionnel du Système Statistique National ;
- l'organisation du Système Statistique National, étant entendu que cette organisation qui doit être améliorée est décentralisée interne ;
- la coordination entre les différentes composantes du Système Statistique National ;
- la formation aux métiers de la statistique ;
- la diffusion et la communication ;
- l'harmonisation avec les normes internationales, régionales et sous-régionales.

Par ailleurs, pour chaque domaine statistique des orientations visant la sauvegarde des acquis et la satisfaction des besoins exprimés par les utilisateurs, ont été proposées.

Le rapport de l'étape II a été approuvé par la Commission Technique Consultative de la Statistique. Il sera présenté pour sa validation au Comité Interministériel de la Statistique. Voir en annexe le calendrier d'exécution.

II - SCENARIOS

2.1-OBJECTIF ET DEFINITION

L'étude des Scénarios, qui constitue l'étape III du processus d'élaboration de la Statistique, a pour objectif de soumettre au choix du Comité Interministériel de la Statistique, un certain nombre d'options pour atteindre la production cible par la réalisation du Schéma Directeur de la Statistique. Un scénario est défini dans ce contexte comme une description d'une solution globale permettant de passer d'une situation actuelle à une autre situation cible.

2.2-THEME DES SCENARIOS.

Deux sujets importants ayant été pris en considération à savoir *l'organisation générale du système statistique national* et *l'organisation de la collecte des données primaires*, il s'agit alors de retenir l'un d'eux pour servir de thème sur lequel doit porter l'étude des scénarios.

2.2.1-Organisation générale du système statistique national

Il existe trois types d'organisation générale d'un Système Statistique national qui sont :

a- L'organisation décentralisée interne

Dans ce type d'organisation le Système Statistique national est constitué par :

- un noyau central de production statistique (Institut National de la Statistique ou Office National de la Statistique) ;
- des services statistiques logés dans les Départements Ministériels.

b- L'organisation décentralisée externe

Pour cette organisation, le Système Statistique National est composé de trois éléments :

- un noyau principal de production ;
- des Services statistiques dans les Départements Ministériels ;
- des Observatoires statistiques des filières spécialisées et des comptes satellites.

c- L'organisation centralisée

Pour cette option d'organisation le Système Statistique National est constitué d'une seule structure centrale au niveau de laquelle toute la production statistique nationale est réalisée.

La revue ECONOMIST a réalisé en 1993 une étude dans laquelle les Instituts Statistiques des principaux pays ont été classés en fonction de leur performance. Ce classement est indiqué dans le tableau ci-après :

Classement des Instituts Statistiques en fonction de leur performance

Pays	Organisation	Classement
Canada	Centralisée	Premier
Australie	Centralisée	Deuxième
Hollande	Centralisée	Troisième
France	Décentralisée*	Quatrième
Suède	Centralisée	Cinquième
Grande Bretagne	Décentralisée**	Sixième
États Unis	Décentralisée**	Sixième
R.F.d'Allemagne	Décentralisée**	Sixième

* avec un centre fort. ** avec un centre faible

Il convient d'observer que la Côte d'Ivoire pour élaborer son Schéma Directeur de la Statistique a pris l'organisation générale du Système Statistique National comme thème de l'étude des scénarios. Le noyau du Groupe de Coordination a pris en compte des enseignements tirés de l'expérience ivoirienne.

2.2.2-Organisation de la collecte des données

Il y a, en général, deux méthodes de collecte des données :

- a) *la collecte par l'exploitation des dossiers administratifs établis aux fins de l'administration de divers programmes ;*
- b) *la collecte par enquête directe auprès des entreprises et des individus.*

C'est ce thème qui a été retenu pour de l'étude des scénarios. Le choix opéré pour l'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique mauritanien est basé sur les éléments suivants :

- Lors de l'étape II il a semblé plus judicieux de confirmer l'organisation générale décentralisée interne qui est celle du Système Statistique mauritanien depuis son existence. Cette organisation demande cependant à être améliorée afin d'en accroître la performance.
- En effet, mettre en place une nouvelle organisation ne manquerait pas de créer des difficultés d'adaptation et d'entraîner des coûts supplémentaires ; cela devant se traduire, dans les premiers temps, par des tâtonnements qui sont nuisibles à la production du Système Statistique National.

- L'organisation décentralisée interne favorise le développement de l'appareil statistique dans certains domaines et aide à mieux réaliser des décisions prises en matière de priorités sectorielles. Elle permet par ailleurs d'être mieux à l'écoute des besoins.

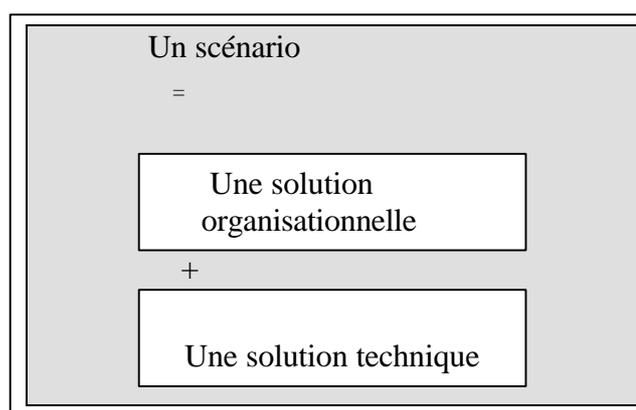
Par exemple, un service statistique au Ministère de la santé peut faciliter l'étude de la mobilité des réseaux de soin, grâce à une meilleure connaissance du domaine et une définition d'opérations mieux adaptées.

- L'enseignement tiré de l'expérience ivoirienne : la Côte d'Ivoire a pris comme thème d'étude des scénarios l'organisation générale du Système Statistique National. Elle a fini par retenir le système organisationnel décentralisé interne, après avoir évalué les avantages et les inconvénients liés à chacun de ces trois différents types d'organisation : centralisée, décentralisée externe et décentralisée interne.

Il a été décidé de porter la réflexion sur les trois scénarios suivants :

- Un scénario qui privilégie l'exploitation des dossiers administratifs poussée à l'extrême
- Un scénario qui favorise les enquêtes poussées à l'extrême
- Un scénario qui cherche un équilibre raisonné entre les deux précédents scénarios.

Un scénario comporte une solution organisationnelle et une solution technique et peut être représenté par le graphique ci-après :



a) La solution organisationnelle

Elle décrit :

- Les structures des organes qui composent le Système Statistique National, leur mission et leur statut ;
- L'organisation des unités de productions et les relations entre elles ;
- Les ressources humaines de chaque unité de production.

b) La solution technique

Elle examine :

- Les équipements de production des différentes composantes du Système Statistique National.
- La communication entre les composantes.
- La diffusion de la production statistique.
- L'archivage de la production statistique.

2.3-LES INVARIANTS.

Dans le contexte de l'étude des scénarios, on appelle invariants, des dispositions communes à tous les scénarios qui constituent des éléments constants quel que soit le scénario étudié. Les invariants concernent la solution organisationnelle ainsi que la solution technique.

2.3.1-Solution organisationnelle

La décentralisation interne étant l'organisation générale du Système Statistique Mauritanien, il convient, afin d'accroître sa performance, de créer un environnement institutionnel et réglementaire approprié tenant compte des mouvements tendanciels des statistiques au niveau international et des exigences du développement économique et social du pays qui résultent de grandes options prises en matière économique et sociale.

a) Cadre juridique

La révision des anciens textes, en vue de créer une nouvelle base légale des activités statistiques en Mauritanie doit porter notamment sur les éléments suivants :

- L'obligation de réponse aux questionnaires des enquêtes réalisées par le Système Statistique National.
- L'institution de l'assermentation des professionnels de la statistique.

- L'assurance du secret statistique.
- Toutefois, l'application du secret statistique varie selon la méthode de collecte. Concernant les enquêtes statistiques, les données sont communiquées directement aux enquêteurs qui doivent être avertis par conséquent de l'existence et du respect de ce secret à l'occasion de leur formation. Dans le cadre de l'exploitation des fichiers administratifs, toutes les informations (celles qui demandent ou ne demandent pas le secret statistique) sont collectées par des statisticiens professionnels assermentés. La seule question qui se pose est celle de faire obligation aux services administratifs de permettre l'accès de toutes les données aux services statistiques.
- L'accès libre à l'information statistique.

b) Coordination

Vu l'importance du rôle que peut jouer une bonne coordination entre les différentes composantes du Système Statistique National, en particulier dans la rationalisation des moyens et la réduction des coûts, les mesures suivantes susceptibles d'instaurer cette coordination sont à mettre en œuvre :

- Définir d'une manière claire avec des termes des références bien précis la mission des Services Statistiques dans les Départements Ministériels.
- Instaurer entre l'Office National de la Statistique et les Services Statistiques des Ministères techniques un mécanisme formel de coordination qui doit, entre autres, confirmer l'Office National de la Statistique dans son rôle central de coordination et officialiser d'une part, la transmission systématique par les Services Statistiques des Départements Ministériels de leurs données à l'Office National de la Statistique, et d'autre part la transmission aux Services Statistiques des données des autres services administratifs résultant de leurs activités.
- Ouvrir la Commission Technique Consultative de la Statistique aux partenaires économiques et sociaux de la Mauritanie (le patronat, les syndicats, les représentations des organisations internationales installées en Mauritanie).
- A ce propos, conserver et légaliser les commissions spécialisées, structures de coordination et de concertation, créées dans le cadre du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique et dont les membres viennent de divers horizons : Office National de

la Statistique, Ministères techniques, secteur privé, organisations internationales et agences de coopération des pays partenaires.

- Normaliser les définitions et les concepts afin de parler un langage statistique commun.
- Prendre les dispositions nécessaires pour appliquer les recommandations internationales en matière de statistiques ; dans cette perspective adhérer au Système Général de Diffusion des Données (SGDD)¹ du Fonds Monétaire International, appliquer les Principes de Production des Statistiques Publiques des Nations Unies², établir les comptes nationaux suivant le SCN 93 et tenir compte du Programme Statistique Minimum Commun (Prosmic)³ d'Afristat.
- Assurer l'application des nomenclatures mises en place

c) Ingénierie statistique

Pour des missions d'audit, de conseil et d'appui, il est nécessaire de faire appel à l'assistance extérieure dont par exemple celle d'Afristat pour former les cadres nationaux.

d) Mission et relations au sein du Système Statistique National

L'Office National de la Statistique a une mission de conseil et d'appui aux autres structures ; lesquelles doivent gérer les travaux de production statistique dans les limites de leur champ de compétence. Dans le cadre de cette mission, les enquêtes par sondage et les recensements à caractère national ou transversal auprès des entreprises, des ménages et des individus seront, pour des raisons d'efficacité, exécutés sous la responsabilité de l'Office National de la Statistique en collaboration étroite avec les autres producteurs. L'Office National de la Statistique réunit à la fois les compétences et les capacités nécessaires à la conception et à la réalisation opérations statistiques de grande envergure.

e) Ressources humaines

Le renforcement des capacités de conception du personnel de l'ensemble des composantes du Système Statistique National constitue un élément déterminant dans le processus de production des statistiques fiables et satisfaisant les besoins des utilisateurs. Dans cette perspective, les dispositions ci-après sont à prendre :

¹ voir en annexe

² voir en annexe

³ voir en annexe

- Etablissement d'un plan de formation et de recyclage des cadres moyens et subalternes. Créer dans cette perspective une structure nationale de formation
- Organisation par l'Office National de la Statistique des examens professionnels, à l'intention de ses Ingénieurs des Travaux Statistiques et d'autres cadres supérieurs pour suivre une formation d'Ingénieur Statisticien Economiste dans les Ecoles Supérieures de la Statistique et des concours d'entrée dans ces écoles à l'intention des jeunes mauritaniens (bacheliers). Pour ce faire la contrainte liée aux procédures d'organisation des concours, domaine de compétence de la Fonction publique, doit être levée.
- Elaboration d'un statut attrayant pour le personnel de l'Office National de la Statistique et d'un mécanisme de motivations des cadres statisticiens exerçant les métiers de la statistique dans les structures nationales.
- Toujours dans le cadre de la mobilisation des ressources humaines, encourager la création d'une Association dynamique des Statisticiens, laquelle pourra contribuer au développement des statistiques en Mauritanie en participant, entre autres, aux campagnes d'information et de sensibilisation sur l'importance des statistiques et aux exercices de réflexion qu'entreprendrait le Système Statistique National.

2.3.2-Solution technique

a) Equipements informatiques

- Le Système Statistique National doit pouvoir opter pour un système compatible et homogène dans l'acquisition des équipements informatiques. Pour ce faire, l'ensemble des composantes du Système Statistique National doit pouvoir établir un schéma directeur de l'informatique pour harmoniser les matériels et logiciels à utiliser. Au préalable, il serait souhaitable que l'Office National de la Statistique en collaboration avec la Direction de l'Informatique du Ministère des Finances organise des ateliers de sensibilisation et de formation pour faire connaître les acquis dans ce domaine et mieux répondre aux exigences techniques et matérielles des différents services de production des données statistiques.
- Dans cette perspective, par exemple, en ce qui concerne les bases de données, Access, Oracle et SQL Server peuvent être standardisés pour l'ensemble du Système Statistique National.

- Choisir comme suite bureautique Microsoft Office.
- Pour l'exploitation des enquêtes par sondage auprès des ménages, l'Office National de la Statistique devra proposer un progiciel.
- Pour les exploitations spécifiques, on privilégiera les progiciels proposés par la communauté internationale statistique.

b) Diffusion

La diffusion occupe une place importante dans les activités des instituts nationaux de la statistique. Il est alors important :

- D'élaborer et de mettre en œuvre, eu égard aux évolutions technologiques et informatiques ainsi qu'aux besoins en informations des utilisateurs, une stratégie de diffusion dont l'objectif est de faciliter à un large public l'accès des données statistiques produites.
- D'utiliser les supports de diffusion suivants :
 - les communiqués des responsables du Système Statistique National via les médias et les agences de presse ;
 - les publications sur support papier ;
 - les fichiers informatiques sur disquette ou CD-ROM ;
 - l'accès en ligne de sites informatiques en Mauritanie via internet dans les organisations internationales et régionales ;
 - les bases de données.
- D'assurer la Libre consultation dans les centres de documentation qu'il y a lieu de développer.
- Concéder l'accès gratuit aux diffusions d'informations générales et synthétiques sur support papier aux médias, aux parlementaires, au gouvernement, aux centres de documentation et aux partenaires au développement.
- Organiser des journées portes ouvertes sur la production statistique du Système Statistique National
- Mettre en place une unité chargée des questions de diffusion qui s'occupera en même temps des problèmes relatifs à la communication, problème complexe nécessitant une gestion efficace.

c) Communication

L'objectif visé est de contribuer à élever d'une manière significative le niveau encore bas de la culture statistique des citoyens et à améliorer le management interne des institutions statistiques nationales (renforcement de la communication et de la circulation interne des informations). Pour atteindre cet objectif, il importe d'entreprendre les actions suivantes :

- Elaboration d'un plan de communication mettant en évidence les objectifs, les cibles, les supports et les techniques de la statistique.
- Réalisation, auprès des responsables et des populations, d'une campagne d'information et de sensibilisation sur l'importance et le rôle des statistiques dans le processus de développement économique, social et politique du pays.

d) Communications entre Unités

La communication entre les principales composantes du Système Statistique National doit être établie. Elle doit se faire grâce à des vecteurs ;

- Dans l'immédiat les supports papier, disquette et bandes peuvent être utilisés ; ils ne posent aucun problème technique. Il faudra, seulement, en ce qui concerne les fichiers, s'assurer de leur compatibilité ;
- A moyen terme il faudra penser à l'interconnexion des réseaux en le faisant progressivement. Pour ce faire :
 - Envisager de commencer par des liaisons simples entre deux PC distants, reliés par modem pour le transfert des fichiers. Dans ce cas il faudra simplement prévoir des vacations réservées aux transferts de fichiers.
 - On pourra par la suite envisager l'utilisation de messageries électroniques et des outils intranet qui existent dans l'offre standard des principaux éditeurs.

e) Archivage de la production

- Chaque unité de production procédera à l'archivage de ses propres données qui seront, en outre, parallèlement archivées par l'Office National de la Statistique.
- Pour rendre plus aisée la recherche d'informations statistiques aux utilisateurs, un répertoire des publications sera constitué et mis à jour continuellement. Chaque

structure du Système Statistique National et la Bibliothèque Nationale en posséderont une copie.

f) Méthode de travail

Une bonne concertation entre les statisticiens d'une même filière est à établir à travers des méthodes de travail en équipe indispensable pour la maîtrise des domaines complexes.

g) Régionalisation

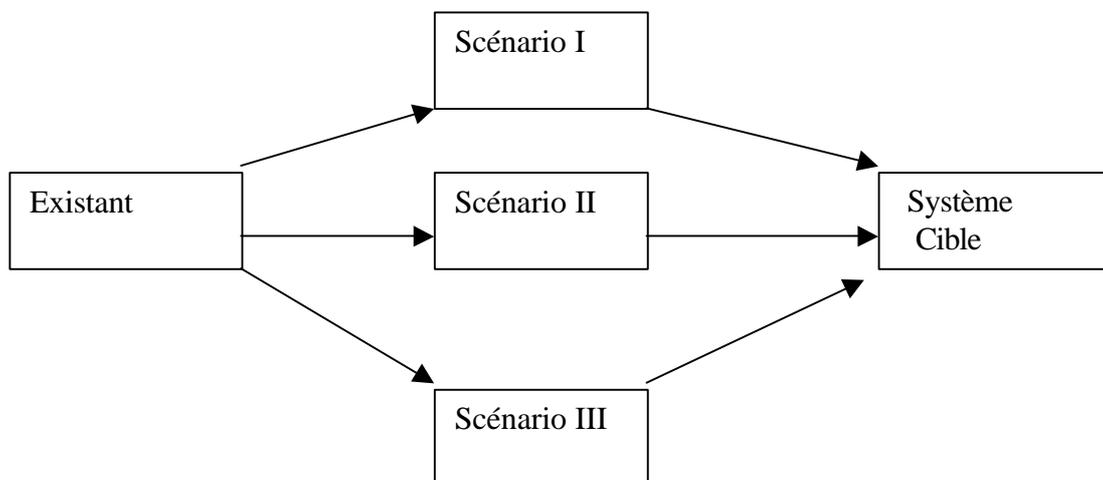
Etendre, dans la mesure du possible, la présence de l'Office National Statistique dans les régions où il ne dispose actuellement que de trois antennes. Ses représentations doivent servir, entre autres, à la diffusion des informations statistiques disponibles au sein du Système Statistique National par le biais des centres de documentation qui y seront installés.

2.4-AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES SCENARIOS

On rappelle que *l'organisation de la collecte des données primaires* a été choisie comme thème pour l'étude des scénarios et qu'il a été décidé de prendre en considération trois scénarios qui sont :

- Un scénario qui privilégie l'exploitation des dossiers administratifs jusqu'à l'extrême
- Un scénario qui favorise les enquêtes jusqu'à l'extrême
- Un scénario qui cherche un équilibre raisonné entre les deux modes de collecte.

Les avantages et les inconvénients rattachés à chacun des scénarios vont être déterminés, évalués et comparés. Des critères pertinents seront déterminés afin de faciliter le choix au Comité Interministériel.



2.4.1 Scénario I :

Dans le cas de ce scénario c'est l'exploitation des documents administratifs qui est privilégiée jusqu'à l'extrême comme méthode de collecte des données primaires pour atteindre la cible.

On peut mentionner, à titre d'exemple, que les statistiques scolaires et sanitaires fournies respectivement par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales sont, en général, obtenues à partir de cette manière de collecter.

Il convient alors de déterminer, en plus des invariants, les autres dispositions organisationnelles et techniques à prendre pour une telle méthode de collecte

a) Solution Organisationnelle

En plus des invariants cités dans la partie 2.3.1, l'application de ce scénario nécessite la mise en place des éléments organisationnels ci-après :

- Au niveau des services administratifs où les gestionnaires ne faisant que respecter la réglementation que leurs fichiers servent à gérer, il y a lieu d'associer les responsables des services statistiques à la rédaction de la réglementation, sinon au dessin des imprimés.
- La mise en place d'un réseau de correspondants, placés au niveau des sources d'information et chargés de collecter des données et de remplir des questionnaires élaborés à cet effet par les unités de production.
- Pour parler un langage statistique commun facilitant ainsi l'exploitation de ces données, l'Office National de la Statistique aura à participer à la confection des imprimés.
- Désigner, au niveau de chaque structure, un cadre chargé de suivre le remplissage et la réception des questionnaires qui pourrait, en cas de nécessité, aller visiter les correspondants et récupérer les imprimés non encore envoyés.

b) Solution Technique

Il faudra mettre en œuvre les invariants cités dans le paragraphe 2.3.2 du rapport.

c) Inconvénients :

- Difficultés liées à l'exploitation des fichiers administratifs ;
- Augmentation de 'paperasserie' ;

- Changement soudain des imprimés ;
- Géométrie variable des Ministères
- Problème de fiabilité des données (par exemple les données dans les déclarations annuelles des entreprises sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) laissent parfois à désirer)
- Impossibilité de couvrir entièrement les besoins des utilisateurs. En effet pour la production de certaines statistiques, l'utilisation des enquêtes statistiques reste toujours indispensable pour collecter les données primaires. C'est le cas par exemple de toute forme de données qui ne sont jamais enregistrées dans des fichiers administratifs, des opinions à recueillir ou quand il s'agit d'investigations approfondies.
- Création de nouvelles structures (réseaux de correspondants)

d)Avantages :

Certes si l'utilisation des sources administratives est une méthode de collecte regardée souvent avec méfiance par les statisticiens, il n'en reste pas moins qu'elle présente un certain nombre d'avantages :

- Elle permet, dans un certain nombre de cas, de fournir de l'information pour un coût marginal relativement faible. Comme cette information existe déjà, on évite d'engager des coûts pour recueillir directement les données.
- Elle évite d'accroître le fardeau de réponse.
- Pour certaines productions statistiques (statistiques financières de l'Etat), elle est la seule méthode à utiliser.

2.4.2 Scénario II

Dans le cadre de ce scénario, la collecte des données primaires est réalisée à partir des enquêtes directes qui sera poussée jusqu'à l'extrême.

a)-Solution Organisationnelle

En plus des conditions incontournables constituées par les invariants, lesquels s'appliquent quelque soit le scénario, un dispositif bien approprié est à mettre en place pour la réalisation d'enquêtes :

- L'Office National de la Statistique qui est mieux outillé et qui a accumulé une grande expérience technique, développée lors des multiples investigations qu'il a déjà réalisées, est

appelé à jouer un grand rôle. Il doit apporter aux Services Statistiques des Ministères, un appui technique pour la conduite de petites opérations et réaliser toutes les enquêtes de grande envergure.

- Pour permettre aux autres composantes du Système Statistique National de pouvoir mener à bien de petites enquêtes, il est nécessaire de renforcer leurs capacités techniques sur le plan matériel et des ressources humaines en étoffant leur personnel avec des éléments ayant une solide formation statistique.

b) Solution technique

Il s'agit de mettre en œuvre les invariants.

c) Inconvénients

- Les enquêtes mobilisant beaucoup plus de moyens, le coût de la production statistique nationale va croître.
- Impossibilité de pouvoir assurer la couverture de tous les besoins des utilisateurs compte tenu du fait que certaines données ne peuvent être obtenues que par l'exploitation des fichiers administratifs (par exemple les finances publiques).
- Lassitude des entreprises et des individus face aux questionnaires volumineux des enquêtes à réaliser.

d) Avantages

- Les enquêtes procurent plus de fiabilité, en particulier en ce qui concerne les activités agricoles, le domaine de l'indice des prix, de l'indice de la production industrielle, du budget, des revenus et de la consommation des ménages etc. Il importe d'observer qu'on fait appel aux enquêtes agricoles pour obtenir une estimation rapide des récoltes, information très importante au niveau de la politique de Sécurité Alimentaire.
- Les statisticiens font plus confiance aux enquêtes, comme méthode de collecte des données.

2.4.3 Scénario III

Le scénario III opte pour l'établissement d'un équilibre raisonné entre l'utilisation des fichiers administratifs et celle des enquêtes statistiques, en ce qui concerne le mode de la collecte des données primaires. Cet équilibre doit tenir compte des statistiques à produire et des potentialités du moment.

Ce scénario qui est utilisé actuellement pourra être amélioré avec la mise en place des conditions indiquées dans les invariants afin de le rendre plus performant.

a) Solution Organisationnelle

Compte tenu des potentialités du moment, il y a lieu de déterminer les productions statistiques pour lesquelles il conviendrait de choisir entre l'exploitation des documents administratifs et les enquêtes comme méthode de collecte des données primaires, étant entendu que quelle que soit la méthode retenue, les conditions relatives aux invariants restent toujours à mettre en œuvre.

b) Solution technique

Mettre en œuvre les invariants

c) Inconvénients

L'inconvénient ou plutôt la difficulté réside dans le choix entre les enquêtes et l'exploitation des fichiers administratifs pour une production statistique pouvant être obtenue par les deux méthodes de collecte.

d) Avantages

Ce scénario est beaucoup plus flexible que les autres et permet par conséquent, en alliant avec efficacité l'exploitation des fichiers administratifs et les enquêtes statistiques, d'obtenir, à moindre coût, de l'information fiable, cohérente donnant lieu à la production statistique pouvant satisfaire les besoins des utilisateurs.

III - EVALUATION DES SCENARIOS

Pour effectuer un choix judicieux entre les trois scénarios, il a été fait appel à trois critères d'évaluation objectifs, simples et pertinents.

Il s'agit :

- De la fiabilité des données.
- Du taux de couverture des besoins des utilisateurs.
- Du coût de la production statistique nationale.

A chaque critère est affecté un poids indiquant son importance relative. Le montant de ces poids est donné dans tableau ci-dessous,

CRITERE	POIDS
fiabilité des données	40
taux de couverture des besoins	30
coût de production	30

Par ailleurs, chaque critère d'évaluation comprend des sous critères notés de 1 à 10. La note d'un critère d'évaluation est égale à la moyenne géométrique des notes de ses sous critères, pondérée par son poids relatif.

Les coefficients de pondération des sous critères sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

CRITERE	POIDS
Fiabilité	
- <i>conformité au cadre conceptuel</i>	35
- <i>niveau de préparation</i>	30
- <i>ressources humaines</i>	20
- <i>ponctualité</i>	15
Couverture des besoins	
- <i>besoins exprimés</i>	80
- <i>besoins nouveaux</i>	20
coût de production	
- <i>ressources humaines</i>	35
- <i>formation</i>	25
- <i>ressources financières</i>	20
- <i>équipement</i>	20

3.1-Notation

Critère	Scénario I	Scénario II	Scénario III
<u>Fiabilité</u>			
Conformité au cadre conceptuel	6 (35)	9 (35)	8 (35)
Niveau de préparation	5 (30)	6 (30)	7(30)
Ressources humaines	6 (20)	7 (20)	8 (20)
Ponctualité	8 (15)	8 (15)	8 (15)
Note	6,0	7,5	7,7
<u>Couverture des besoins</u>			
Besoins exprimés	5 (80)	6 (80)	8 (80)
Besoins nouveaux	4 (20)	7 (20)	8 (20)
Note	3,8	5,5	8,0
<u>Coût de production</u>			
Ressources humaines	8 (35)	6 (35)	7 (35)
Formation	8 (25)	6 (25)	7 (25)
Ressources financières	8 (20)	6 (20)	7 (20)
Equipement	8 (20)	6 (20)	7 (20)
Note	8,0	6,0	7,0

En pondérant les critères d'évaluation, on obtient le tableau ci-après :

	Fiabilité	Couverture	Coût	Note
Scénario I	6,0 (40)	3,8 (30)	8,0 (30)	5,9
Scénario II	7,5 (40)	5,5 (30)	6,3 (30)	6,5
Scénario III	7,7 (40)	8,0 (30)	7,0 (30)	7,6

IV - CONCLUSIONS

Selon les résultats de la notation on constate que :

- le scénario I qui, appliqué à l'extrême, ne permettrait pas de répondre à tous les besoins statistiques exprimés par les utilisateurs, a obtenu la note la plus basse (5,9). C'est une méthode de collecte qui demande une très bonne administration ; elle est privilégiée par les pays nordiques ;
- le scénario II, avec une note 6,5 occupe la deuxième place. Mais, utilisé à l'extrême, il ne permet pas non plus de couvrir tous les besoins des utilisateurs et demande plus de moyens, de compétence et d'ingénierie statistiques ;
- le Scénario III combinant d'une manière raisonnée les méthodes des deux précédents scénarios, a obtenu la meilleure note. Il est plus adéquat, tient compte des réalités sectorielles et permet, en outre, de satisfaire la demande des utilisateurs.

Les résultats de la notation donnent lieu à adopter comme système de collecte des données primaires le scénario III qui en réalité, s'impose de fait.

Néanmoins, la question se situe alors sur le plan du choix du niveau de la combinaison des deux méthodes de collecte dont l'optimum doit permettre d'atteindre la cible à moindre coût et avec une plus grande fiabilité des statistiques produites.

A ce propos on constate, en Mauritanie, que le niveau de cette combinaison qui penche du côté de l'exploitation des documents administratifs est entrain de progresser en faveur des enquêtes directes.

Le choix du niveau de cette combinaison dépend de plusieurs facteurs objectifs, particulièrement le degré d'organisation et du modernisme de l'Administration, la disponibilité des moyens humains, matériels et financiers etc.

Compte tenu de certains de ces facteurs, non entièrement maîtrisés par les pouvoirs publics et, eu égard au coût relativement faible de l'exploitation des documents administratifs, le groupe de coordination propose, pour atteindre le niveau optimum de la combinaison des deux méthodes de collecte des données primaires, les directives ci-après :

- L'exploitation, autant que le permet l'Administration, des fichiers administratifs. Ce qui demande, non seulement, une réelle coopération et coordination entre les Services Statistiques et les cadres de l'Administration chargés d'élaborer les imprimés

administratifs, mais la mobilisation des moyens en vue de faire de l'Administration un véritable outil de développement moderne et capable de remplir avec efficacité les services publics dans le cadre de ses compétences ;

- La soumission à l'examen des Commissions spécialisées de l'opportunité de la réalisation des enquêtes statistiques, eu égard aux conditions et aux potentialités du moment.

V - ANNEXES

5.1- Procès-verbaux des réunions de la Commission Technique Consultative de la Statistique.

5.1.1- Réunion de validation du rapport d'étape II : Bilan de l'Existant

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE CONSULTATIVE DE LA STATISTIQUE TENUE LE 18 AOUT 1999

Le Mercredi Dix Huit Août Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf, s'est tenue à 11 heures dans la salle des réunions de l'Office Nationale de la Statistique (O.N.S.), une réunion de la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS), sous la présidence de Monsieur SIDNA OULD N'DAH, Directeur Général de l'Office National de la Statistique.

Assistaient à cette réunion outre le DG de l'ONS:

- Mr. Mohamaden Ould Bagga Directeur de la Planification et de la Coopération /MEN
- Dr. Abdellahi Ould Mohamed Lehib Directeur de la Planification et de la Coopération /MSAS
- Mr. Mohamed Mahmoud Ould Meï moune Directeur de l'Emploi /MFPTJS
- Mr. Gandéga Sylli Economiste, PNUD
- Mr. Thiam Diombar Directeur Adjoint du Budget et des Comptes/MF
- Mr. Cheikh El Kébir Ould Ch'bih Economiste, DEE/BCM
- Mr. Anne Mamadou Ingénieur Statisticien, CP/MDRE
- Mr. Boudbouda Ould Sidi Informaticien , DEARH/MPEM
- Mr. Khayar Fall Economiste, DPE/MAED
- Mr. Ahmed Salem Ould Atigh Planificateur, Chef de Service des Statistiques/DPC/MEN
- Mr. Cissoko Mamadou Consultant, Schéma Directeur de la Statistique
- Mr. Dadde Ould Weddad Conseiller DG/ONS
- Mr. Taleb Abderrahmane Ould Mahjoub Chef de Département/ONS
- Mr. Bâ Kalidou Chef de Département /ONS
- Mr. Mamadou Harouna Maï ga Chef de Département /ONS
- Mr. Ahmed Ould Isselmou Chef de Département /ONS
- Mr. Ahmed Baba Ould Moulaye Chef de Département /ONS
- Mr. Thiam Abdoulaye Département de la Coordination Statistique/ONS

L'ordre du jour de la réunion de la Commission Consultative Technique de la Statistique comportaient quatre points:

1. Validation de la seconde étape du Schéma Directeur de la Statistique (SDS).
2. Rationalisation et réorganisation des structures de coordination et de concertation en matière statistique.
3. Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
4. Questions diverses.

Le Directeur Général de l'Office National de la Statistique, dans un mot introductif, a passé en revue les objectifs de la Commission Technique Consultative, avant de s'appesantir sur le point focal de l'ordre du jour à savoir "la validation de la seconde étape du Schéma Directeur de la Statistique.

La CTCS a entendu sur ce point l'exposé de Monsieur Taleb Abderrahmane Ould Mahjoub, Chef du Département des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale, en même temps Chef de Projet du Schéma Directeur de la Statistique.

Le bilan de l'existant marque la fin de la deuxième étape du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique. Il sera soumis par la suite au Comité Interministériel de la Statistique pour sa validation qui permettra le démarrages des activités rentrant dans le cadre du processus de la troisième étape.

L'élaboration de cette deuxième étape est le fruit du travail d'un groupe de coordination et de commissions spécialisées et d'experts internationaux. Ce travail a été réalisé sur la base de 54 questionnaires adressés aux producteurs et utilisateurs de la statistique exprimant leurs besoins, leurs moyens matériels et humains ainsi que sur leur production.

Le rapport du bilan de l'existant comprend deux parties :

la première partie présente le bilan de l'existant du Système Statistique National après avoir parlé brièvement des préoccupations de l'environnement national, sous régional, régional et international dans le domaine de la statistique.

Cet existant a été exposé à travers le contexte institutionnel, l'identification des différentes composantes du système statistique national et le fonctionnement de celui-ci; le fonctionnement étant étudié sous l'angle de la production, de moyens des producteurs statistiques ainsi que des besoins exprimés par les utilisateurs.

- La partie II suggère des orientations générales compte tenu du bilan de l'existant et des besoins exprimés par les utilisateurs:

i - le cadre institutionnel: révision de l'ordonnance N°84/135CMSN qui constitue la base légale des activités statistiques en Mauritanie, du décret N°90 072/PCMSN qui détermine la coordination des activités statistiques, du décret N°90 026/P CMSN du 04/02/90 portant création de l'Office National de la Statistique ;

ii - le cadre organisationnel: renforcement de l'organisation décentralisée actuelle du Système Statistique National, des moyens humains et matériels de l'Office National de la Statistique épicerie du système et des autres composantes, définition de la mission des services statistiques des départements ministériels;

iii - le cadre de la coordination: mise en place d'un mécanisme formel de coordination entre l'Office National de la Statistique et les services statistiques des Ministères techniques, d'une part, et entre les services exerçant dans la même filière, d'autre, re dynamiser le fonctionnement des deux structures de coordination CIS et CTCS, harmonisation de la production statistique nationale avec des méthodes, des concepts largement inspirés de l'environnement international);

iv - le cadre de production:

la liste des besoins statistiques exprimés par les utilisateurs a été établie par domaine.

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, la CTCS a entendu l'intervention du Chef de Département de la Coordination Statistique à l'ONS.

La restructuration de l'Appareil Statistique National (APSN) en 1990 a fait de l'ONS l'épicerie et l'organe principal de conception et de coordination des activités statistiques sur le territoire national.

Dans ce cadre, l'ONS a élaboré un projet de décret créant les instruments de coordination statistiques qui a été adopté le 9 mai 1990 que sont :

- le Comité Interministériel de la Statistique (CIS)

Le CIS est chargé entre autres d'élaborer la politique générale du pays en matière statistique et de fixer les priorités nationales en données statistiques pour le court et le moyen terme. Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur Général de l'ONS et comprend les membres suivants:

- Le Ministre des Affaires Economiques et du Développement Président
- Le Ministre de l'Intérieur Vice Président
- Le Ministre des Finances Membre
- Le Ministre de l'Industrie et des Mines "
- Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme "
- Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports "
- Le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime "
- Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales "
- Le Ministre de l'Education Nationale "
- Le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement "
- Le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie "

- la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS)

La CTCS est l'organe technique du dispositif national de la coordination statistique.

Elle a pour mission d'organiser, de suivre, de coordonner et de contrôler l'ensemble des activités statistiques dans le pays.

La CTCS se compose comme suit:

- le Directeur Général de l'ONS (Président)
- le Directeur Général Adjoint de l'ONS (Membre)
- les Chefs de Département à l'ONS "
- le Directeur de la Programmation et des Etudes/MAED "
- le Directeur de l'Emploi /MFPTJS "
- le Directeur des Etudes à la BCM "
- le Directeur de l'Administration Territoriale/MIPT "

- le Directeur de l'Industrie/MIM "
- le Directeur de la Tutelle des Entreprises /MF "
- le Directeur des Transports Routiers /MET "
- le Directeur de la Promotion de la Pêche/ MPEM "
- le Chef de Service des Prévisions et des Statistiques /MDRE "
- le Directeur de la Planification et de la Coopération/MSAS "
- le Directeur de la Planification et de la Coopération /MEN "
- le Directeur de la Concurrence et de la Répression
des Fraudes/MCAT "

La CTCS organise ses activités autour des commissions sectorielles qui se réunissent en sessions ordinaires et font rapport à celle-ci. Les rapports sont examinés par la CTCS lors de ses sessions pendant lesquelles elle formule les recommandations nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi du Plan Statistique National.

Son objet est d'exposer la situation actuelle du dispositif de coordination statistique et de préconiser des mesures en vue de sa rationalisation.

Autres commissions

Il faut ajouter à ce dispositif les commissions ad hoc constituées lors de certaines opérations d'enquêtes telles que:

- Comité ad hoc sur les statistiques agropastorales mis en place depuis fin 1997 à l'occasion de la mise en oeuvre de l'Enquête auprès des Ménages Agropastoraux et de l'élaboration de l'étude sur le Système d'Informations Agropastorales (SIAP).
- Les Commissions spécialisées du Schéma Directeur de la Statistique (SDS). Elles fonctionnent depuis septembre 1998 afin de suivre le processus pratique du SDS. Elles sont au nombre de sept (7) :
 - population
 - conditions de vie des ménages
 - agriculture, élevage et environnement
 - indicateurs macro-économiques et comptes économiques
 - informatiques et techniques connexes
 - entreprises non agricoles
 - Cadre institutionnel et gestion des Ressources Humaines
- Comité de suivi de la base des données sociales: cette structure ad hoc s'est déjà réunie deux fois pour étudier les modalités de cet exercice.

Elle comprend entre autre les administrations nationales concernées, les représentants des organismes des Nations-Unies (PNUD, FNUAP, UNICEF et OMS).

Elle sera appuyée par un groupe technique qui vient d'être déterminé.

- Différents autres thèmes font l'objet de concertation et de rencontres ponctuelles: pêche, statistiques du commerce extérieur , nutrition, Système d'Informations Géographique (SIG), etc.

OBSERVATIONS

Il faut noter d'abord le caractère restrictif et strictement interne à l'administration de ce dispositif de coordination.

Les partenaires économiques en particulier ne sont pas présents dans ces instances.

Or, une instance supérieure de coordination doit être normalement une instance de concertation des services producteurs avec les partenaires économiques et sociaux que sont les syndicats, avec les représentants des institutions parlementaires, avec l'Université de Nouakchott, les ONG et des personnalités qualifiées dans le domaine qui nous intéressent ici, ainsi que les bailleurs de fonds.

Compte tenu des lacunes observées et à la lumière de l'expérience acquise dans la mise en oeuvre de ce dispositif de coordination, il serait nécessaire de réorganiser la CTCS et de ses structures pour qu'elle soit à même de fonctionner normalement et efficacement.

Pour atteindre ces objectifs, l'ONS doit veiller:

- * à mettre sur pied un secrétariat de la commission bien structuré, dynamique, animé par un personnel qualifié, motivé et disponible en permanence;
- * à tirer des enseignements d'une part de la constitution des comités ad hoc sur les thèmes cités ci-dessus qui a permis de larges échanges de vue entre l'ONS, les services administratifs, le secteur privé et les organisations internationales, et d'autre part , du fonctionnement des structures chargées d'élaborer le SDS, en particulier les commissions constituées autour des domaines suivants et qui correspondent à la répartition de la statistique publique:

- population
- conditions de vie des ménages
- agriculture, élevage et environnement
- indicateurs macro-économiques et comptes économiques
- entreprises non agricoles
- informatiques et techniques connexes
- cadre institutionnel et gestion des ressources humaines.

Pour le troisième point, la CTCS devait entendre une intervention du Chef du Département des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) sur le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) prévu au cours du premier trimestre de 2000.

1. Activités réalisées

Malgré le retard enregistré au niveau de la disponibilité des fonds, le financement vient d'être bouclé avec les bailleurs de fonds suivants:

- l'Union Européenne dans le cadre du 8ème FED
- le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES)
- la Banque Mondiale
- le Gouvernement du Japon
- le FNUAP
- l'Etat mauritanien dans le cadre du BCI 1998 et 1999.

Au plan de la conception de la méthodologie, les étapes suivantes ont été réalisées:

- méthodologie générale du recensement
- élaboration du questionnaire
- élaboration des manuels techniques
- cartographie pilote

Au plan de la formation:

Des stages et des voyages d'études ont été organisés à l'intention de quelques cadres aux Etats-Unis, en Egypte au Maroc et au Mali.

2. Perspectives

En dépit des contraintes liées au retard de la mobilisation des financements, des dispositions urgentes sont à prendre pour l'exécution de cette importante opération dans les meilleures conditions.

- i - Cadre légal: le décret prescrivant et portant les organes responsables de ce recensement a été adopté au mois de juin en Conseil des Ministres
- ii - Finalisation de la méthodologie avec l'appui du FNUAP de Dakar dont une mission a séjourné en mai-juin à Nouakchott
- iii- Cartographie censitaire qui permettra de reconstituer le fonds cartographique en répertoriant l'ensemble des localités et points d'eau.
- iv- Recensement pilote permettra de tester l'exhaustivité de la cartographie, d'expérimenter le questionnaire et d'évaluer les moyens humains et matériels à mettre en oeuvre pour assurer une meilleure exécution du recensement.
- v- Logistique: un lot de véhicules tout- terrain devra être acquis incessamment pour le démarrage de la cartographie censitaire.

S'agissant du quatrième point, la CTSC recommande à ses membres de se réunir le plus fréquemment possible.

Fait à Nouakchott, le 18 Août 1999

Le Secrétaire de la séance

Le Président de la Commission
Technique Consultative de la
Statistique

BA KALIDOU

SIDNA OULD N'DAH

5.1.2- Réunion de validation du rapport d'étape III : Les Scénarios

PROCES-VERBAL DE REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE CONSULTATIVE DE LA STATISTIQUE (CTCS) TENUE LE 4 MARS 2000.

Le samedi quatre mars deux mille , s'est tenue de 11heures à 3heures dans la salle de réunions de l'Office National de la Statistique (ONS), une réunion de la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS), sous la présidence de **Monsieur Sidna Ould N'Dah** Directeur Général de l'ONS, président de ladite Commission. La liste des participants est jointe à l'annexe.

Le président a ouvert la séance en rappelant l'objet de la réunion qui est de procéder à la validation de l'Etape III du Schéma Directeur de la Statistique portant sur l'étude des scénarios.

Il a proposé l'ordre du jour suivant :

- 1 .Validation de la troisième étape du Schéma Directeur de la Statistique (SDS).
- 2 . Activités envisagées au sein des services statistiques publiques.
- 3 .Questions diverses.

La proposition ayant été approuvée, le Coordinateur et le Consultant National du projet ont été invités à présenter le rapport .

Point 1 : Validation de la troisième étape (Etudes des Scénarios)

Le Coordinateur du projet a d'abord rappelé que l'étape 2 du processus d'élaboration du SDS a permis d'établir le bilan de l'existant et dégager le système cible recherché, l'objectif étant de satisfaire dans les délais les besoins essentiels des principaux utilisateurs.

L'étape 3 propose au choix du Comité Interministériel un certain nombre de Scénarios ,trois précisément pour atteindre le système cible par la mise en œuvre du SDS .Il revenait ensuite au Consultant National de présenter le rapport .

Le rapport a-t-il dit est articulé sur quatre chapitres.

Chapitre 1 : Rappel des étapes précédentes en guise d'introduction.

La définition, l'objectif et le processus adopté pour l'élaboration du schéma directeur de la statistique ont été rappelés.

Les orientations dégagées dans l'étape II ont été aussi mentionnées.

Chapitre II : Scénarios

Dans ce chapitre, on a défini ce qu'est un scénario dans le contexte de cette étude, ce qu'il comporte (invariants, solution organisationnelle et solution technique)

Le choix du thème de l'étude définition.

Chapitre III : Evaluation des scénarios

La fiabilité des données, le taux de couverture des besoins et le coût de production ont été pris comme critères d'évaluation.

Chapitre IV : Conclusion

Privilégier la collecte par l'exploitation des documents administratifs

L'opportunité de réalisation des enquêtes est soumise à l'examen des commissions spécialisées

Principales mesures à mettre en œuvre pour rendre plus efficace le Système Statistique National

Confirmation de l'organisation décentralisée interne du système statistique national.

Amélioration de l'environnement institutionnel

Renforcement des moyens matériels et humains

Coordination

Privilège à accorder à l'exploitation des documents administratifs en ce qui concerne la collecte des données primaires. En ce qui concerne les enquêtes, ne les réaliser qu'après le feu vert des commissions spécialisées .

Après cette présentation, un tour de table a permis aux participants d'approuver le contenu du rapport et de procéder à la validation du rapport sans débats.

Point 2 : Activités envisagées au niveau des Services Statistiques Publiques

Les participants ont fait état sur ce point d'un certain nombre d'activités envisagées.

Ce sont essentiellement :

Réunion de concertation avec les partenaires.

Le DG de l'ONS a informé qu'il est prévu, dans le cadre du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique, qu'après l'établissement des plans d'actions annuels, d'organiser une réunion de concertation avec les bailleurs de fonds en vue de mobiliser tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre du SDS.

L'objectif de cette réunion est de :

Présenter aux partenaires extérieurs la stratégie élaborée pour le développement de la production statistique publique dont le but est d'améliorer la performance du Système Statistique National et de lui permettre de satisfaire les principaux utilisateurs en mettant à leur disposition et à temps des données fiables.

Recueillir les observations des bailleurs de fonds sur cette stratégie et leur offrir en même temps l'occasion de faire connaître leurs intentions quant à leurs contributions pour le financement des opérations à réaliser au cours de la période 2000-2005.

Site WEB de l'ONS

Au niveau de l'ONS, un site Web est en cours de constitution. A cette occasion, le DG de l'ONS a demandé aux partenaires du système statistique de prendre des dispositions pour alimenter la rubrique réservée aux statistiques publiques en fournissant des indicateurs statistiques pertinents liés à leur domaine d'observations.

Opérations statistiques

Concernant les opérations de production statistiques à réaliser sur la période du Schéma Directeur de la Statistique.

Seront pris en considération :

d'une part, les opérations statistiques d'importance nationale énumérées ci-après : le Recensement Général de la Population et de l'Habitat en l'an 2000 ; l'enquête démographiques et Santé ; l'enquête Permanente sur les Conditions de vie et des Ménages, l'Enquête Emploi, l'Enquête sur les Ménages et Exploitants Agropastoraux, l'Enquête sur le Maraîchage, le suivi des prix du bétail, le suivi du riz, adaptation des imprimés à la nouvelle réforme du système éducatif, l'enquête annuelle de la pêche.

d'autre part, toutes les statistiques dont la production doit être programmée annuellement au sein des structures, selon certaines priorités afin de couvrir le système cible défini à l'étape II.

Point 3 : Questions diverses

Les relations entre l'ONS et les autres structures doivent être étroites afin de rendre plus efficace l'action du Système Statistique National.

Fait à Nouakchott, le 06 mars 2000

Le Secrétaire de la séance

**Le Président de la Commission
Technique Consultative de la
Statistique**

BA KALIDOU

SIDNA OULD N'DAH

5.2- Procès-verbaux des Commissions Spécialisées

5.2.1 Commission Population

ETAPE III du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique

(Etudes des scénarios)

A- SCENARIO I

Domaine (Population)	INCONVE NIENTS	AVANTAGES
Effectifs et structures Mouvements naturels (natalité, nuptialité, mortalité) Mouvements migratoires Faits d'Etat Civil	Non applicable Liés aux taux de couverture Problèmes d'enregistrement	Charges récurrentes modérées Données continues et exhaustives Désagrégation

B- SCENARIO II

Domaine (Population)	INCONVE NIENTS	AVANTAGES
Effectifs et structures Mouvements naturels (natalité, nuptialité, mortalité) Mouvements migratoires Faits d'Etat Civil	Données ponctuelles Opérations coûteuses Erreurs de sondages ou de couverture	Données exhaustives Possibilités d'extrapolation Données détaillées Désagrégation des statistiques

C- SCENARIO III

Domaine (Population)	INCONVE NIENTS	AVANTAGES
Effectifs et structures Mouvements naturels (natalité, nuptialité, mortalité) Mouvements migratoires Faits d'Etat Civil	Résultats différents Duplication des sources Faibles taux d'enregistrement	Complémentarité des deux sources Garantie d'exhaustivité Capacité de mesures d'évolution Données désagrégées Périodicité régulière garantie Coûts acceptables

5.2.2 Commission Conditions de vie des ménages

COMPTE RENDU DE REUNION

Le 23 Décembre 1999, s'est tenue la réunion du Groupe dans le locaux du CDH/LCP/I sous la présidence de Monsieur Mohamed El Heyba Ould Lemrabott, Conseiller du CDHLCPI et Président du Groupe.

Présents :

Taleb Khayar Ould Mohamde Bouya, CDHLCPI
Aï ssata Guisset, Service des Statistiques DPCS MSAS
Ahmed Salem Ould Atigh, Services Statistique DP/ MEN
Cheikh Thian, Département contrôle Statistique CNSS
El Mokhtar Ould Djay, (Système d'information sur le Marché de l'Emploi) MEPTJS
Sarr Oumar, ONS

Absents :

Gandéga Silly PNUD

Après avoir ouvert la séance par un rappel des tâches du groupe d'une part, et des objectifs du Schéma Directeur de la Statistique d'autre part, le président a fixé l'ordre du jour que suit :

1. Examen du Draft 0 du Consultant sur les Scénarios
2. Questions Diverses

1. Examen su Draft 0 du Consultant

Le Groupe suggère, dans le cadre du renforcement des ressources humaines, la création de l'Ordre des Statisticiens chargé de veiller au statut et à la qualification professionnelle des ses membres ainsi que de la déontologie.

Au niveau de la diffusion, le Groupe recommande d'ajouter les Bases de Données comme outil de diffusion. Aussi, il demande à ce que les CD- ROM et les bases de données soient pris en compte comme moyen d'archivage et de centralisation des données .

Au niveau de la régionalisation, il recommande une meilleure coopération entre les structures régionales des Ministères techniques et celles de l'ONS.

Le Groupe a trouvé que le Scénario III s'imposait d'emblée à la filière comme meilleure méthode de collecte et de production des données statistiques compte tenu de :

- la réalité vécue du Système Statistique National,
- la complémentarité entre les deux méthodes de collecte.

Aussi, le Groupe aurait souhaité une réflexion plus approfondie entre l'articulation de la collecte administrative et de celle des enquêtes.

La pondération des critères devrait être révisée pour accorder plus de poids à la couverture des besoins qu'au coût

Le Groupe a enfin établi les avantages et inconvénients des différents scénarios comme suit :

SCENARIO I :

Inconvénients :

- compétence des agents de collecte
- vue partielle
- non couverture du secteur privé
- niveau de décentralisation
- domaine d'étude
- qualité et fiabilité

Avantages :

- coût
- délai court
- périodicité
- analyse aisée

SCENARIO II

Inconvénients :

- vue partielle
- coûteux
- plus long
- périodicité
- complexité du traitement et de l'analyse

Avantages :

- qualité fiabilité
- couverture

SCENARIO III

Inconvénients :

- lourd
- coût

Avantages :

- exhaustivité
- qualité
- fiabilité

2. Divers.

Afin de préparer la prochaine rencontre, le président a demandé aux membres du groupe de remettre à Sarr Oumar, chacun en ce qui concerne son département, le plan d'action pluriannuel au plus tard le 10 janvier 2000.

Fait à Nouakchott, le 25.12.1999

Le rapporteur
Sarr Oumar

Destinataires :

Mohamed El Heybas Ould Lemrabott

Taleb Khayar Ould Mohamed Bouya, CDHLCPI

Aissata Guisseé, service de Statistique DPCSMSAS

Ahmed Salem Ould Atigh, service Statistique DPC /MEN

Cheikh, Département Contrôle Statistique CNSS

El Mokhtar Ould Djay, DE (Système d'Information sur le Marché de l'Emploi)

MFPTJS

Sarr Oumar, ONS

Gandéga Silly, PNUD

Ampliation :

Bâ Kalidou , Coordinateur PGRP-RC/ONS

5.2.3 Commission Agriculture Elevage, Environnement

PROCES VERBAL DE REUNION

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le Dimanche 19 Décembre à 10h00, s'est tenue dans les locaux de la Direction des Ressources Agropastorales la réunion de la commission spécialisée : Commission Agriculture, Elevage et Environnement.

Etaient présents

M. Gunadégua Yelli, Chef Service de l'Agro-météorologie; président de la commission
Mr. Mohamed El Moctar O/ Sidi Bacar, Ingénieur Statisticien à l'ONS; rapporteur
Mr. Idoumou O. Abdi , Cellule de la Planification (MDRE); membre
Mr. Diew El Houssein , SISAAR; membre
Mr. Iselmou O/ Cheikh, Chef service du SIM (CSA); membre
Mr. Ismail O. Ahmed, SONADER ; membre

Etaient absents

Mr. Ahmada, FAO; membre
Mr. Djibril Saar , DEAR ; membre

L'ordre du jour se rapportait à l'Etude du rapport provisoire sur "l'ETUDE DE SCENARIOS".

Ouvrant la réunion, le président Mr Gandégua Yelli a passé en revue le travail qui a été fait et a aussi rappelé aux membres la tâche qui leur ait confiée. Le président a donné la parole au rapporteur qui a présenté un aperçu sur les étapes passées du schéma directeur en mettant l'accent sur l'importance de l'étape actuelle dans le cadre d'élaboration de ce schéma.

Les participants ont pris la parole par tour en présentant chacun ses observations tant sur le contenu que la forme. Les discussions ont débouché finalement sur les remarques suivantes :

- Le document présente une approche très pertinente et très claire, malgré des erreurs de forme, en s'inspirant de l'expérience au niveau international. Il présente les différentes alternatives en mettant en exergue les avantages et les inconvénients de chacun des scénarios.

- Il était préférable que le choix du thème des scénarios fait l'objet d'une discussion et concertation des différents intervenants dans le Système statistique national avant d'être sélectionné définitivement.
- La nécessité d'associer les cadres non statisticiens chargés de la collecte, du traitement et de l'analyse de l'information dans les programmes de perfectionnement qui en bénéficient les statisticiens.
- L'appareil statistique national ne peut pas se développer que par le biais de déblocage des moyens financiers et humains pour l'exécution d'un n'importe quel programme d'actions visant la collecte, le traitement et l'analyse de l'information.

SCENARIOS :

Le scénario III paraît le plus adéquat et tient compte des réalités sectorielles de notre système statistique. Il suffit de rendre ce système efficace à travers l'organisation des structures qui ont en charge la disponibilisation des données selon une approche communément arrêtée. En plus de ça, le travail pour la consolidation de l'expérience acquise en la matière. Ce travail des structures doit être complété par l'exécution des enquêtes qui peuvent être supportées par l'Etat.

Concernant le scénario I, Il ne peut pas répondre à certains besoins spécifiques, malgré qu'il présente un coût relativement bas par rapport aux autres. Il demande aussi une organisation un peu compliquée à savoir la nécessité d'avoir des correspondants dans la plupart des sources de données.

Le scénario II est très coûteux et il ne permet pas de couvrir tout le champ de collecte de l'information.

Mais quelque soit le scénario choisi, la coordination reste un élément clé pour la fonctionnalité et la pérennité du Système Statistique National.

Rapporteur

Président

Mohamed El Moctar O/ Sidi Bacar

Mr. Guandéguia Yelli

5.2.4 Commission Entreprises non-Agricoles

PROCES VERBAL DE REUNION

L'an mille neuf cent quatre vingt dix neuf, le Samedi 11 Décembre à 13h00, s'est tenue la réunion de la commission spécialisée : Commission des Entreprises non Agricoles dans les locaux du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

Etaient présents

Dr. Cherif O/ Toueï leb, Directeur des Etudes et l'Aménagement des Ressources Halieutiques (MPEM) ; président de la commission
Mr. Mohamedou O/ Abdellahi, Chef service des Etudes et Enquêtes Economiques (ONS); rapporteur de la commission
Mr. Moulaye Niang, Chef service des Emissions et de la Statistique (Impôt); membre
Mr. Barry Abdoulaye, CIMEDT; Chef service base de données "Entrim"
Mr. Mohmed Salem O/ El Bechir, Chef de la division des Statistique à la Direction de l'Industrie; membre (en mission au Liban)

Etait absent

Mr. Diallo Alioune, CGEM; membre

L'ordre du jour se rapportait à l' Etude du rapport provisoire sur "l'ETUDE DE SCENARIOS".

Ouvrant la réunion, le président Mr Cherif O/ Toueï leb a rappelé aux membres le travail qui leur ait demandé. Le président a donné la parole au rapporteur qui a présenté un aperçu sur les étapes passées du schéma directeur.

Après les présentations et les discussions des remarques individuelles des différents membres, les présents ont arrêté ce qui suit:

Le document présente une approche très pertinente et très claire hormis quelques erreurs de forme. Il présente les différentes alternatives en mettant en exergue les avantages et les inconvénients de chacun des scénarios et en se servant de l'historique de l'expérience nationale et internationale.

L'approche de complémentarité des composantes du système statistique favorisée par ce document colle à la réalité de nos systèmes statistiques sectoriels.

Quelques petites contributions nous paraissent utiles à ce stade il s'agit en fait des points suivants:

1.3.1 SOLUTION ORGANISATIONNELLE

g) Communication

Le fait que les Statisticiens bénéficient d'une association est une chose importante dont l'utilité est évidente. Mais les statistiques ne sont pas collectées et analysées seulement par les statisticiens (dans notre système statistique il existe d'autres techniciens qui font le métier du statisticien et les chercheurs et les universitaires qui analysent les données statistiques).

Par ailleurs, cette demande nous paraît tout à fait spécifique et ne doit pas être défendue par notre assistance.

1.3.2 SOLUTION TECHNIQUE

b) Communication entre Unités

Pour standardiser les logiciels de gestion de base de données (ou rendre compatibles les bases de données) pour l'ensemble du système statistique national pour faciliter un éventuel câblage des sessions ou des ateliers des informations et de formations doivent être organisés par l'ONS pour connaître les acquis dans ce domaine et mieux répondre aux exigences techniques et matériels des différents services de production des données statistiques. Par exemple à titre d'information; au niveau du département des pêches et en collaboration avec la coopération Allemande, une interconnexion par réseaux entre la Direction des Etudes, le CNROP et la DSPCM sera fonctionnelle avant juin 2000.

c) Diffusion

Sous cette rubrique les journées portes ouvertes sont d'un grand apport pour la vulgarisation et l'information des différents partenaires sur la capacité nationale en matière d'analyse statistique, sur les techniques et les méthodes utilisées pour leur permettre de mieux apprécier les données qu'ils ont à fournir et à consulter.

1.4 PRESENTATION DES SCENARIOS

Dans le scénario II, il y a aussi l'inconvénient que plusieurs services feront la même chose et des moyens énormes soient utilisés sans que cela ne soit nécessaire. Une coordination doit être faite sur la base d'un constat qui fait état de la capacité des différents services statistiques.

1.4.3 Scénario III

Ce scénario paraît aussi plus adéquat et tient compte des réalités sectorielles de notre système statistique. Comme vous l'aviez bien dit, il y a un effort

d'amélioration mais nous pensons que l'approche qu'il faut suivre reposerait sur un vrai diagnostic des structures qui sont en mesure déjà de fournir régulièrement les données selon une approche communément arrêtée et qui nécessitent peu ou pas des moyens supplémentaires et les autres structures qui sont au niveau zéro et parfois ne sont pas préparées pour assurer la collecte et l'analyse des données relevant de leur secteur. Pour ce derniers cas qui pose parfois des problèmes à grande échelle (absence d'expérience, de personnel qualifié et d'organisation adéquate) la solution serait possible dans le cadre de la deuxième composante du scénario qui est liée aux enquêtes.

Mais il ne faut pas considérer ce scénario comme le moins coûteux pour l'Office et donc le préférer sans tenir compte des besoins globaux de l'ensemble du système. Il est certainement moins coûteux que les autres scénarios car il met en valeur l'ensemble des structures et il évite le double emploi des moyens et du temps, il respecte les réalités sectorielles et la diversité de nature et des origines des données.

Un système fonctionnel nécessite une excellente coordination et une adhésion totale et parfaite de l'ensemble des intervenants ce qui n'est pas toujours aisé.

Rapporteur

Président

Mohamedou O/ Abdellahi

Mr. Cherif O/ Toueï leb

5.2.5 Commission Données Macro-économiques et Comptes Nationaux

Note sur le rapport provisoire Etude ses scénarios

Concernant la commission Indicateur Macroéconomique et Compte Nationaux, l'exploitation des documents administratifs occupe une place privilégiée en raison de la richesse des informations qu'ils apportent et qui aussi intéressent directement les autres domaines.

C'est le cas notamment des publications :

- Bulletin trimestriel
- Balance de paiement
- Budget de l'Etat
- Indice des prix à la consommation

Pour ce qui est des Agrégats de la Comptabilité Nationale : la collecte de l'information nécessaire à l'élaboration des Comptes Nationaux est effectuée en puisant dans toutes les sources statistiques disponibles dans le pays.

Ce principe doit être pris au sens large. On ne pourrait se limiter aux seules statistiques élaborées par les services publics spécialisés en la matière.

De même ne pourrait-on se contenter d'une seule source pour un agrégat donné quand plusieurs informations existent la concernant.

Faire l'inventaire des sources Statistiques suppose bien plus qu'un simple listage de celle-ci. Un certain nombre d'informations les concernant sont nécessaires, parmi lesquelles on peut mentionner :

- Les conditions de la collecte (formulaire utilisé, période couverte, fichier de référence, moment de collecte...).
- les contours de la population théorique enquêté, les règles de sondages, pratiqués, la couverture effectivement obtenue, les pondérations utilisées pour reconstituer l'ensemble.
- Les nomenclatures utilisées pour le questionnaire et pour les agrégats réalisés.
- Les procédures suivies pour le traitement des données ; les délais de production et de mise à disposition des données.
- Si elle a lieu régulièrement, les conditions du contrôle de la cohérence temporelle et toutes informations permettent de s'assurer de la qualité de l'information ainsi que du moment et des conditions de sa disponibilité.

Le choix du scénario III, qui opte pour une exploitation des documents administratifs et/ ou des enquêtes auprès des ménages et des entreprises, semble judicieux.

NKTT le 14/12/1999

Le Rapporteur **GUISSET DIALEL**

5.2.6 Commission Informatique et techniques connexes

Remarques sur L'étude des Scénarios

Après examen du rapport provisoire sur les études des scénarios, la Commission de l'Informatique et des Techniques connexes a validé la partie du rapport qui se rapporte à l'informatiques et aux autres techniques de communications avec deux petites recommandations :

- Faire un plan de formation et de mise à niveau en informatique au profit des informaticiens opérants dans le domaine statistique ;
- Prévoir des formations en statistique et en démographie au profit aussi des informaticiens à fin de faciliter le dialogue entre informaticiens d'une part et statisticiens et démographes, d'autres part.

Le rapporteur

Liste des membres qui étaient présents à la dernière réunion de la commission

1. Mohamed Ould N'Tilitt, Président
2. Sylli Ould Eléyatt, Rapporteur
3. Brahim Ould Abdallahi, Membre
4. Sarr Abdoulaye, Membre
5. El Hacem Ould Teguedi, Membre

5.2-Le Système Général de Diffusion des Données du FMI.

Une présentation est résumée ci-après.

Le SYSTEME GENERAL de DIFFUSION des DONNEES **(Normes régissant la diffusion par les pays de leurs** **statistiques économiques et financières)** **Fonds Monétaire International (janvier 1998).**

1. Les objectifs du Système, dans lequel quatre dimensions ont été retenues pour définir une bonne méthode d'établissement et de diffusion des données, sont exposés à la section I, et les modalités pratiques de fonctionnement du Système sont décrites à la section II.

I. Les objectifs du système.

2. Le système vise les objectifs suivants : 1) encourager les pays membres à améliorer la qualité des données ; 2) offrir un cadre d'évaluation des besoins en matière d'amélioration des données et fixer des priorités à cet égard ; 3) guider les pays membres dans la publication, en temps opportun, de statistiques économiques et financières exhaustives et fiables dans un monde caractérisé par une intégration économique et financière croissante. Le Système prévoit quatre dimensions :

- les données : champ d'application, périodicité et délais de diffusion
- la qualité des données diffusées
- l'intégrité des données diffusées
- l'accès au public.

3. Pour chacune de ces quatre dimensions, le Système prescrit deux à quatre pratiques optimales qui peuvent être retenues comme objectifs pour la mise au point des systèmes nationaux de production et de diffusion des données. ces éléments sont brièvement décrits dans l'encadré 1, de même que les quatre dimensions indiquées ci-dessus.

4.

II. Mise en oeuvre

46. Les pays membres du FMI sont encouragés à participer au SGDD à titre volontaire. Chaque participant s'engage à 1) utiliser le SGDD comme cadre directeur du développement de son système national de production et de diffusion de données économiques et financières, 2) désigner un coordonnateur national pour assurer la collaboration avec les services du FMI et 3) établir la description a) des pratiques courantes d'établissement et de diffusion des statistiques et b) de plans d'amélioration à court et à long terme susceptibles d'être diffusés par le FMI. Une description des pratiques en vigueur doit être fournie pour chacun des objectifs correspondant aux dimensions suivantes : données, qualité, accès du public et intégrité. Les plans doivent indiquer les principales lacunes par rapport aux objectifs fixés par le Système, les mesures prévues pour y remédier, les ressources, notamment l'assistance technique,

nécessaires pour réaliser les améliorations, et le calendrier prévu pour leur réalisation. Les plans doivent en particulier préciser les améliorations qui seront entreprises dans les trois à cinq années suivantes. La participation d'un pays membre ne débute officiellement qu'après que les trois conditions énoncées ci-dessus ont été satisfaites, et est alors annoncée publiquement par le FMI. Toutefois, avant de satisfaire à ces conditions, les pays membre peuvent à tout moment signaler au FMI leur intention de participer en lui adressant une communication à cet effet. Sur la base de cette communication, les services du FMI examineront avec le pays membre les modalités de sa participation, mais le FMI n'accusera pas publiquement réception de la communication.

47.

48.

49. Les pays membres peuvent mettre fin à leur participation à tout moment. Il leur suffit d'adresser au FMI une communication à cet effet.

50. Le FMI examinera à des intervalles appropriés le contenu et les modalités de fonctionnement du Système. Les producteurs et utilisateurs de données seront invités à faire connaître leur opinion.

Encadré 1. Les grandes lignes du Système général de diffusion des données.

1. Les données : champ d'application, périodicité et délais de diffusion – La diffusion dans de bons délais de données économiques, financières et socio-économiques fiables et complètes est indispensable pour assurer la transparence des résultats et de la politique macro-économiques.

Diffusion des données économiques et financières conformes au cadre présenté au tableau 1.

2. Qualité – Il faut accorder une grande priorité à la qualité des données. Les utilisateurs des données doivent recevoir les informations nécessaires pour juger de la qualité de ces données et des améliorations qui y sont apportées ;

a. Diffusion des documents sur la méthodologie et les sources utilisées pour établir les statistiques.

b. Diffusion du détail des composantes, rapprochement avec les données comparables et emploi de cadres statistiques se prêtant aux vérifications croisées et garantissant la vraisemblance des informations communiquées.

Projets d'amélioration. Le Système recommande que l'on élabore des projets d'amélioration dans tous les domaines où il existe des lacunes et que ces projets soient diffusés.

3. Intégrité – Pour attendre l'objectif d'information du public, les statistiques officielles doivent inspirer confiance aux utilisateurs. Il s'agit en dernière analyse d'une question de confiance dans l'objectivité et le professionnalisme de l'organisme producteur de statistiques. La transparence de ses pratiques et procédures est déterminante à cet égard.

<p>a. Diffusion des conditions régissant l'établissement des statistiques officielles, notamment en ce qui concerne la confidentialité des informations individuelles nominatives.</p> <p>b. Identification des administrations publiques qui ont accès aux données avant leur publication.</p> <p>c. Identification des commentaires ministériels formulés lors de la publication des statistiques.</p> <p>d. Description des procédures de révision et notification préalable sur les changements majeurs de méthodologie.</p> <p>4. Accès du public – La diffusion des statistiques officielles est un élément essentiel qui fait des statistiques un bien public. Il est en particulier indispensable que le public puisse y accéder aisément et dans des conditions d'égalité.</p> <p>a. Annonce préalable du calendrier de diffusion</p> <p>b. Communication à toutes les parties intéressées.</p>

Tableau 1. Dimensions statistiques du SGDD
A. Cadres de référence.

Principaux cadres	Couverture, classification et cadre analytique	Extensions encouragées	Périodicité	Délais de diffusion
Comptabilité nationale	Etablir et diffuser tous les agrégats et soldes comptables des comptes nationaux en valeur nominale et en valeur réelle, de façon à obtenir le produit intérieur brut, le revenu disponible brut, la consommation, l'épargne, la formation de capital et les prêts/emprunts nets. Etablir et diffuser les comptes sectoriels et les bilans nationaux et sectoriels, le cas échéant.		Annuelle	10-14 mois
Opérations de l'administration centrale	Etablir et diffuser des données complètes sur les transactions et la dette, en privilégiant : 1) la couverture de toutes les unités de l'administration centrale ; 2) l'utilisation d'un cadre d'analyse approprié ; 3) la mise au point d'un ensemble complet de classifications détaillées (recettes fiscales et non fiscales, dépenses courantes et d'équipement, financement intérieur	L'établissement des données générales relatives aux opérations des administrations publiques ou du secteur public est fortement recommandé lorsque les	Annuelle	6-9 mois

	et extérieur), avec le cas échéant ventilation des postes par créancier, instrument et monnaie.	opérations des administrations infra nationales ou des entreprises publiques sont importantes pour l'analyse de la politique économique		
Situation monétaire au sens large	Etablir et diffuser des données complètes en privilégiant : 1) la couverture de toutes les sociétés dépositaires (institutions bancaires) ; 2) l'utilisation d'un cadre d'analyse approprié ; 3) l'établissement d'une classification des avoirs extérieurs, du crédit intérieur par secteur et des composantes des engagements monétaires (liquidités) et non monétaires.		Mensuelle	2-3 mois
Balance des paiements	Etablir et diffuser des données complètes sur les principaux agrégats et soldes comptables de la balance des paiements, notamment par exemple les importations et exportations de biens et services, la balance commerciale, les revenus et les transferts, le solde des transactions courantes, les réserves et autres opérations financières, et la balance globale, avec ventilation par composante.	L'établissement des données de la position extérieure globale (PEG) et la dette extérieure de l'ensemble de l'économie est encouragé lorsque ces éléments sont importants pour l'analyse ou la politique économique.	Annuelle	6-9 mois

Tableau 1. Dimensions statistiques du SGDD (suite)

B. Catégories de données et indicateurs.

Catégories de données	Principaux indicateurs	Catégories et/ou composantes recommandées	Périodicité	Délais de diffusion
SECTEUR REEL				
Agrégats de la Comptabilité nationale	PIB (en valeur nominale et en valeur réelle)	Revenu National Brut, formation de capital, épargne	Annuelle (trimestrielle recommandée)	6-9 mois
Indice(s) de production	Production manufacturière ou industrielle		Mensuelle	6 semaines

	Produits primaires, production agricole ou autres indices, selon pertinence.		Appropriée	- 3 mois tous les indices
Indices des prix	Indice des prix à la consommation	Indice des prix à la production	Mensuelle	1-2 mois
Indicateurs du marché du travail	Emploi, chômage et salaire/gains, selon pertinence		Annuelle	6-9 mois
SECTEUR des FINANCES PUBLIQUES				
Agrégats budgétaires de l'administration centrale	Recette, dépenses, solde et financement avec ventilation appropriée par créancier, instrument, monnaie.	Paiements d'intérêts	Trimestrielle	1 trimestre
Dette de l'Administration centrale	Dette intérieure et dette extérieure, selon pertinence, avec ventilations appropriées, le cas échéant, par unité monétaire, échéance, créancier, instrument ;	Dette garantie par l'Etat	Annuelle (trimestrielle recommandée)	1-2 trimestres
SECTEUR FINANCIER				
Agrégats de la masse monétaire au sens large et du crédit	Position extérieure nette, crédit intérieur, masse monétaire au sens large et au sens étroit.		Mensuelle	1-3 mois
Agrégats de la banque centrale	Monnaie centrale		Mensuelle	1-2 mois
Taux d'intérêt	Taux des titres publics à court et à long terme, taux directeur variable	Taux du marché monétaire ou interbancaire et une gamme de taux créditeurs et débiteurs	Mensuelle	
Marché boursier		Indice boursier approprié	Mensuelle	
SECTEUR EXTERIEUR				
Agrégats de la balance des paiements	Importations et exportations de biens et services, solde des transactions courantes, réserves, balance globale.	Dette extérieure et service de la dette pour l'ensemble de l'économie, si nécessaire	Annuelle (trimestrielle vivement recommandée)	6 mois
Réserves internationales	Réserves officielles brutes exprimées en dollars E.U.	Engagements constituant des avoirs de réserve pour les autorités étrangères	Mensuelle	1-4 semaines
Commerce des marchandises	Exportations totales et importations totales	Ventilation par principaux produits de base sur un laps de temps plus long	Mensuelle	8 semaines - 3 mois
Taux de change	Taux au comptant		Quotidienne	
DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES				
Catégorie	Indicateurs	Périodicité	Délais de diffusion	
Population	Population, taux de croissance démographique, population urbaine, population rurale, répartition de la population par sexe ; répartition par âge			

Santé	Nombre d'habitants pour un médecin ; espérance de vie ; mortalité infantile/juvénile/maternelle		
Education	Alphabétisation des adultes ; ratio élèves/professeur scolarisation primaire/secondaire		
Pauvreté	Accès à l'eau potable/à l'assainissement ; nombre de personnes par pièce ; répartition des revenus ; pourcentage des familles à revenu inférieur au revenu minimum.		

5.3-Les principes fondamentaux de la statistique officielle.

Ces principes ont été adoptés par la Commission de Statistique des Nations Unies en avril 1994

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE ^{4/}

La Commission de statistique,

Considérant que l'information statistique officielle est une base indispensable pour le développement dans les domaines économique, démographique, social et de l'environnement ainsi que pour la connaissance mutuelle et les échanges entre les Etats et les peuples du monde,

Considérant que la nécessaire confiance du public dans l'information statistique officielle repose dans une large mesure sur le respect des valeurs et des principes fondamentaux sur lesquels est fondée toute société démocratique désireuse de se connaître elle-même et de respecter les droits de ses membres,

Considérant que la qualité de la statistique officielle et, par conséquent, celle de l'information mise à la disposition des administrations publiques, du secteur économique et du public dépend dans une large mesure de la collaboration qu'apportent les citoyens, les entreprises et d'autres répondants en fournissant des données appropriées et fiables pour l'établissement des statistiques nécessaires et de la coopération entre utilisateurs et producteurs de statistiques en vue de répondre aux besoins des utilisateurs,

Rappelant les efforts déployés par les organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de statistique pour élaborer des normes et des concepts permettant les comparaisons entre les pays,

Rappelant également la Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut international de statistique,

Ayant estimé que la résolution C (47), adoptée par la Commission économique pour l'Europe le 15 avril 1992, revêt une importance universelle,

Notant qu'à sa huitième session, tenue à Bangkok en novembre 1993, le Groupe d'experts des statistiques, chargé par le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

^{4/} *Source : Conseil économique et social de l'ONU. 1994. Rapport de la session extraordinaire de la Commission de statistique (New York, 11_15 avril 1994), E/1994/29.*

(CESAP) d'examiner les Principes fondamentaux, avait accepté en principe la version de la CEE et fait valoir que ces principes étaient applicables à tous les pays,

Notant également qu'à sa huitième session, tenue à Addis-Abeba en mars 1994, la Conférence mixte des planificateurs, statisticiens et démographes africains a considéré que les principes fondamentaux de la statistique officielle revêtent une importance universelle,

Adopte les principes suivants de la statistique officielle :

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. A cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.

4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.

6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent

être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

8. A l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.

9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.